

# TAXE D'APPRENTISSAGE

## PRENONS SOIN DE NOUS ENSEMBLE !

### Diplôme

Notre institut de formation est un établissement public à but non lucratif. Il forme les professionnels aides-soignants de demain, pour le pays de Redon. Nous soutenons aussi les aides-soignants qui œuvrent auprès des personnes par la formation professionnelle continue.

### État

### Aide

### Soignant

Les besoins en aides-soignants vont grandissant et dans le cadre des Ségur de la santé nous allons faire évoluer l'offre de formation.

Chaque année, nous formons :

**70** apprenants aides-soignants

**78%** demandeurs d'emploi

**22%** salariés

**30** Tuteurs aides-soignants

Insertion professionnelle

**100% dans les 3 mois**

De 2010 à ce jour :

**315 diplômés**

## POURQUOI NOUS SOUTENIR :

### LES EMPLOYEURS

Répondre aux besoins en personnels soignants du territoire et être au service des usagers

Articuler le projet pédagogique à la réalité du terrain

Anticiper l'évolution des métiers, des compétences et des organisations

### POINT FORT

Transformer les contraintes en ressources et participer à la dynamique de développement économique et sociétal

### LA PROFESSIONNALISATION

Impulser la dynamique de professionnalisation des apprenants, étudiants, salariés, demandeurs d'emploi et développer des compétences avec les acteurs de la formation du sanitaire, du social et du médico-social

Sécuriser les parcours

Développer les compétences des formateurs



### LE TUTORAT

Former les tuteurs pour entraîner un cercle vertueux de la professionnalisation et une revalorisation des métiers du prendre soin

Analyser les pratiques et favoriser l'émergence d'une compétence réflexive et humaine

### PROJET A VENIR

Adapter nos méthodes pédagogiques aux innovations techniques de la formation

Acheter du matériel conforme aux évolutions techniques

Aménager et moderniser nos espaces

Développer la simulation en santé

Adapter notre matériel à l'accueil de personnes en situation de handicap

TOUTE L'ÉQUIPE VOUS REMERCIE DE VOTRE SOUTIEN

Contact Taxe d'Apprentissage :

Suzanne PIRAUD GAUTIER

02.99.70.35.59

suzanne.piraud-gautier@ch-redon.fr

## TAXE D'APPRENTISSAGE 2021 – MODE D'EMPLOI

### TA : Le principe général

- Calculée sur la masse salariale, la taxe d'apprentissage est un impôt obligatoire pour toutes les entreprises.
- C'est le seul impôt dont vous pouvez choisir le bénéficiaire
- En choisissant de le verser à l'Institut de Formation d'Aides-Soignants, vous soutenez directement la formation des futurs agents qui prendront soin de vous et de vos proches et permettez l'évolution des compétences territoriales.

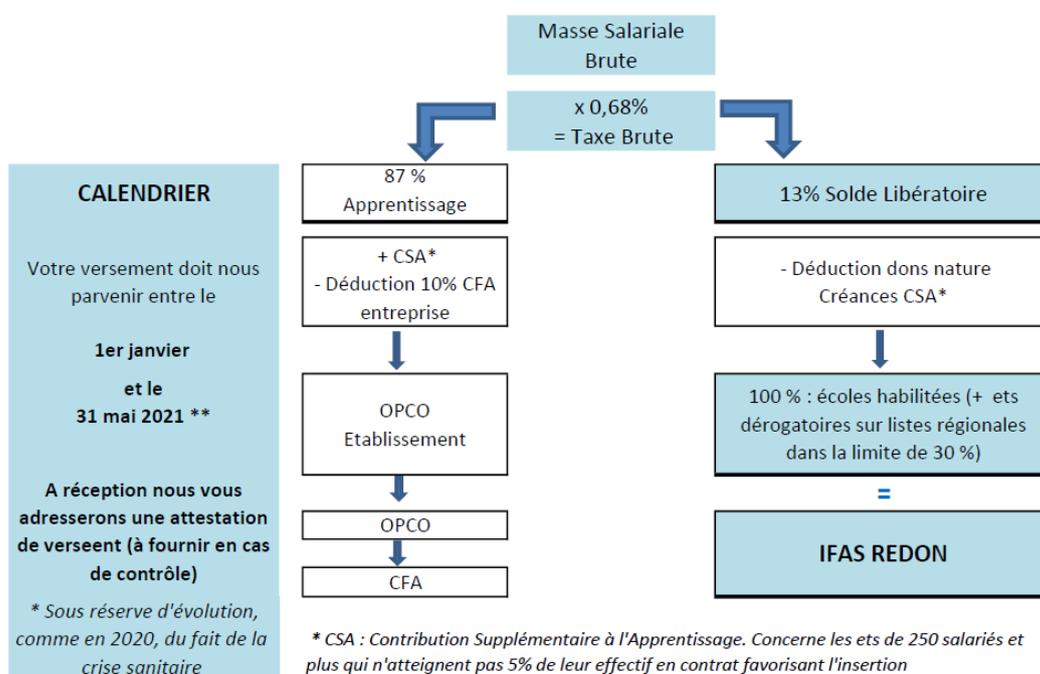
### TA : Les évolutions dans la collecte

En 2020, les modalités de collecte de la taxe d'apprentissage ont évoluées suite à l'adoption de la loi dite «Avenir professionnel».

Dans le cadre du nouveau barème, le solde de la taxe d'apprentissage correspond à **13% du total de la TA** que l'entreprise doit verser.

Ce solde est **destiné à des dépenses libératoires** effectuées directement par l'entreprise, **qui peut ainsi aider les établissements d'enseignement de son choix**. Le code du travail (Art. L6241-5) précise quels établissements sont éligibles à recevoir ces fonds.

En 2021, il était prévu que les modalités de collecte évoluent de nouveau. Il a finalement été décidé de maintenir le même dispositif qu'en 2020. Le versement de la TA à l'URSAFF est reporté à 2022.



- Votre versement doit préciser le montant souhaité ainsi que le nom de notre établissement : **Institut de Formation d'Aides-Soignants du Centre Hospitalier Intercommunal Redon-Carentoir**

- Merci de venir rejoindre nos partenaires et de contribuer ensemble à la qualité de formation de futurs professionnels de santé du territoire.
- Notre institut de formation est en plein essor : développement des partenariats locaux, restructuration des locaux, développement de la simulation en santé, développement de la formation continue.
- Votre contribution sera forcément la bienvenue, et sera surtout réinvestie. Elle améliorera aussi les conditions d'accueil de nos élèves aides-soignants.

**La taxe d'apprentissage est une ressource vitale pour l'IFAS.**

Nous sommes habilités à recevoir la partie barème (13%)  
de votre taxe d'apprentissage

**Votre entreprise**

Raison sociale : .....  
Adresse : .....  
Code postal : .....  
VILLE : .....  
N° SIRET : .....

**Personne référente**

NOM : .....  
Prénom : .....  
Fonction : .....  
Téléphone : .....  
E-mail : .....

**VOTRE VERSEMENT**

Code UAI	Institut de Formation	Montant versé en faveur de l'IFAS sera de
0352528H	I.F.A.S. du Centre Hospitalier Intercommunal 7 rue Saint Conwoion – CS 90262 35603 REDON CEDEX	.....€

**Votre versement sera effectué par :**

- Chèque bancaire à l'ordre de M. LE RECEVEUR du CHI
- Virement bancaire :

Banque de France  
1, Rue la Vrillière  
75001 PARIS

Relevé d'Identité Bancaire (RIB) 053

RIB : 30001 00682 E358000000076  
IBAN : FR92 3000 1006 82E3 5800 0000 076  
BIC : BDFEFRPPCCT

Dès réception de la somme, un reçu sera adressé à la personne en charge de la taxe d'apprentissage dont les coordonnées sont mentionnées ci-dessus.

Date et signature :

**VOUS DESIREZ VISITER L'IFAS DE REDON !**

Prenez contact avec nous, c'est avec plaisir que nous vous accueillerons.

- Acceptez-vous que votre logo soit, intégré sur notre page Internet :** si oui, merci de bien vouloir nous transmettre votre logo lors de l'envoi de votre promesse de versement taxe d'apprentissage 2021.

**Votre contact Taxe d'apprentissage :**

Directrice : Suzanne PIRAUD GAUTIER – IFAS du CHI Redon-Carentoir  
suzanne.piraud-gautier@ch-redon.fr  
02.99.70.35.59